

Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévoist

No de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévoist, tenue à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle à Prévoist, le vendredi 28 février 2025 à 11 h 45. La présente séance s'est ouverte à 11 h 47.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : M. Joey Leckman, M. Michel Morin, Mme Sara Dupras, M. Pierre Daigneault, tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire.

Assistent également à cette séance, madame Catherine Nadeau-Jobin, directrice générale par intérim, et Me Caroline Dion, greffière.

1.
1.1

26171-02-25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Sara Dupras et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres présents du Conseil municipal sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

1.2

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil municipal constate que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du Conseil municipal, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

12.
12.1

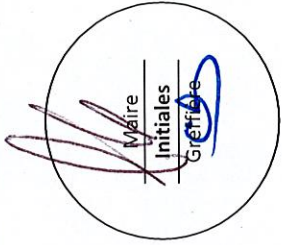
26172-02-25

OCTROI D'UN MANDAT POUR LA PRESTATION DE SERVICES EN ÉMISSION DE PERMIS ET ASSISTANCE EN URBANISME

CONSIDÉRANT la nécessité de combler rapidement les postes d'inspecteur en bâtiment au sein de la Direction de l'urbanisme et du développement économique;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçu le 25 février 2025 de la firme *Agence de planification urbaine et régionale (APUR) inc.* (ci-après « APUR ») pour une prestation de service en émission de permis et assistance en urbanisme sur une base contractuelle;

20852



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer les personnes suivantes, soit les employés d'APUR affectés au mandat, à titre de fonctionnaires désignés pour l'administration et l'application des règlements municipaux en lien avec les tâches d'un inspecteur en bâtiment :

- Ève Levac-Noiseux;
- Luc Munier;
- Darwin Suffard;
- Sacha Ricard;
- Alexandre Lamarche;
- Jordan Larabie;
- Ariadna Cepeda;
- Samy Kâaniche.

CONSIDÉRANT que la trésorière déclare disposer des fonds nécessaires pour effectuer la dépense à même le poste budgétaire 02-610-00-412;

Il est proposé par M. Pierre Daigneault et résolu unanimement

1. De mandater les services de la firme APUR pour combler la vacance aux postes d'inspecteur en bâtiment au service d'urbanisme et développement économique.
2. De nommer les personnes mentionnées ci-dessus à titre de fonctionnaires désignés pour l'administration et l'application des règlements municipaux en lien avec les tâches d'un inspecteur en bâtiment
3. D'autoriser la Direction des finances à disposer des sommes conformément aux termes de la présente résolution.

14.
14.1

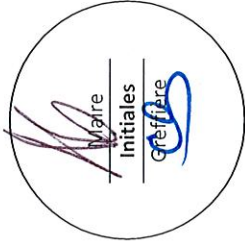
QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions s'est tenue, conformément au règlement de régie interne, et ce, de 11 h 50 à 11 h 50.

15.
15.1

PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS

Aucune intervention des conseillers présents.



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

16.
16.1

26173-02-25

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Joey Leckman et résolu unanimement que la présente séance soit et est levée à 11 h 50.

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros 26171-02-25 à 26173-02-25 contenues dans ce procès-verbal.

Paul Germain, maire

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions numéros 26171-02-25 à 26173-02-25 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 28 février 2025.

Me Caroline Dion
Greffière